

## Les revendications des agents effectuant des déplacements sont légitimes !

Lorsque les agents de l'agence AME de la direction de l'ingénierie effectuant des déplacements ont engagé, après deux accidents de trajets notamment, une mobilisation pour demander une juste indemnisation des déplacements professionnels, la direction s'est retranchée derrière les traditionnelles formules « c'est dans leur fiche de poste », « les personnels des directions techniques sont en régime siège, ils ne peuvent avoir les primes demandées », « cela ne posait pas de problèmes jusqu'à présent » allant jusqu'à qualifier les demandes des agents de « liste au père Noël » !

Si depuis des années tous les agents de l'ingénierie se démènent pour assurer leurs missions dans des conditions de travail toujours plus dégradées, une catégorie de personnels est particulièrement sollicitée : les agents effectuant des déplacements.

En effet, pour une partie d'entre elles et eux, on pourrait quasiment parler de sacerdoce tant leurs conditions de travail impactent non seulement leur activité professionnelle quotidienne mais également leur vie personnelle comme l'expliquent les agents : « quand nous sommes en dehors de notre foyer car en déplacement, des contraintes supplémentaires pèsent sur notre famille et notre vie personnelle dès le premier jour de déplacement. Nous avons pour certains des habilitations particulières nécessaires à nos déplacements (IES), nous effectuons des déplacements dans des zones régulièrement non pourvues de commodités (toilettes, accès à l'eau, accès facile à une

restauration, etc.), nous pouvons être « mobilisé.e.s » de manière inopinée, nous sommes contraint.es dans tous les aspects de notre vie personnelle : enfants, nourriture, activités de loisirs, sommeil, etc. »

Et tout ceci se faisait jusqu'à présent, sans qu'aucun accord formellement écrit ne régleme les compensations liées à des déplacements toujours plus nombreux pour des personnels dits sédentaires dans les directions techniques.

Or, aujourd'hui, comme l'indiquent les collègues : « La baisse des effectifs, l'inflation, la remise en cause d'usages locaux, etc. font que cette situation est aujourd'hui devenue insupportable : répercussions sur la vie familiale, conditions de travail difficiles (insalubrité, pas de commodités, restauration difficile, etc.), perte d'argent, fatigue, turn over incessant, difficultés de recrutement, manque de reconnaissance, etc. »

Et la direction répond « généreusement » par une convention individuelle qui prévoit que seuls les déplacements incluant des nuits sont indemnisés, à hauteur de 45€ bruts pour les agents qui réalisent en moyenne plus de quatre déplacements avec nuitées par mois pendant au minimum quatre mois sur l'année calendaire.

Encore une fois, les agents expliquent : « Un déplacement de jour nous amène bien souvent à modifier nos horaires de départ et de retour à notre domicile. Pour rappel, sur la seule question de la garde des enfants, une inscription en garderie coûte aux alentours

de 4€ (avec souvent une fermeture à 18h30), une heure de baby sitting coute aux alentours de 10€ de l'heure... On peut donc très vite arriver à un surcoût familial important. »

« Sur le montant de 45€ bruts d'indemnité pour un déplacement avec une nuit hors domicile : une journée comptant 24 heures, pour une journée de travail de 10 heures par exemple, cela veut dire que les 14 heures qui nous sont imposées en dehors de chez nous, qui constituent donc une contrainte sur notre vie personnelle, sont indemnisées à hauteur de 3,2€ de l'heure passée en dehors de chez nous ! »

« Si vous effectuez peu de déplacements, et des déplacements ponctuels, certes moins contraignants mais qui ont également un impact sur la vie personnelle, rien n'est prévu. »

« Nous demandons un accord en bonne et due forme car nous voulons que la règle s'applique à tous et toutes à égalité. »

Le syndicat CGT CNP est depuis le début aux cotés des agents pour les aider à organiser leur mobilisation pour la satisfaction de leurs revendications qui sont légitimes.

Si vous avez au sein de votre service des revendications sur vos conditions de travail, n'hésitez pas à vous regrouper, à en discuter entre collègues.

Le syndicat CGT est là pour vous accompagner dans ces démarches.

Pour soutenir la mobilisation, vous pouvez faire un don à la caisse de grève suivante : [https://www.leetchi.com/fr/c/caisse-de-greve-ip3m-ame-1785468?utm\\_source=email&utm\\_medium=social\\_sharin](https://www.leetchi.com/fr/c/caisse-de-greve-ip3m-ame-1785468?utm_source=email&utm_medium=social_sharin)

### Dernière minute cantine :

Dans un document présenté au CSE siège RESEAU le 21 octobre dernier (que nous tenons à disposition des collègues qui le souhaitent), la direction a présenté le projet de restauration sur le campus St Denis.

Selon ce document :

- Le groupe Elior aurait remporté le marché. (Hors restaurant Mint qui reste SERENEST).

- L'admission passerait à 6,05€ pour tous les restaurants de la Plaine St Denis !

(Pour rappel, les frais d'admission par exemple pour la cantine Rimbaud sont aujourd'hui à 5, 78 € après une augmentation de 20% en janvier 2024, ils étaient de 4,82 € en décembre 2023).

- Il y aurait un menu éco à 5,5 € (dont le contenu n'est pas précisé).

- une contribution de 3,3€ serait versée par le GPU, à laquelle s'ajouterait la part variable de la SA d'appartenance.

Soit pour la SA RESEAU, qui verserait une subvention de 1,65 € :

$5,5 + 6,05 - (3 + 1,65) = 6,9$  € le repas minimum.

A ce jour, nous n'avons pas confirmation des subventions qui seraient versées par les autres SA.

## Journée sans cantine lundi 18 novembre, 11h30

### Correspondance d'un service

Lundi 30 septembre mon service à répondu à l'appel du syndicat CGT CNP, Journée sans cantine. La question de la restauration trop chère n'est pas nouvelle que ce soit les cantines, l'absence des tickets restaurant ou paniers repas

L'indemnité repas n'est même pas prise en charge lors du télétravail !

Cette question semble au point mort alors que c'est un sujet qui suscite la colère depuis longtemps.

Les collègues se mobilisent mais la direction fait la sourde oreille et propose au lieu d'une hausse de la prise en charge des repas pour chaque jour travaillé une « harmonisation » des cantines sur le site de La Plaine - Saint-Denis, qui ne reprend pas la totalité des cantines, n'augmente pas le nombre de places et ne diminue pas le reste à charge pour les agents.

Notre revendication principale : la baisse du prix pour un repas complet. Cette revendication est encore plus légitime

dans la période que nous vivons d'intense paupérisation généralisée.

La SNCF ne propose rien à part une subvention sur l'accès aux cantines qui ne compense même pas l'admission et ne permet pas d'avoir un repas complet pour un prix abordable.

Les cantines sont trop chères et surchargées à La Plaine - Saint-Denis.

Le restaurant MINT n'est même pas concerné par l'uniformisation des cantines cheminotes prévu en 2025.

Il faudrait que toutes les organisations syndicales avec tout leur poids s'engagent dans cette mobilisation, en particulier en proposant une initiative forte, par exemple une journée sans cantine avec une alternative à cette dernière (camion pizza, baraque à frite, plats faits maisons par les collègues, etc) et porter la voix des travailleur.se.s qui en ont ras le bol de se faire tondre pour aller manger le midi.



## Fret

# Une urgence : maintien de tous les postes !



Conséquence immédiate de l'annonce du plan de discontinuité, en 2024 ce sont 300 emplois qui ont été supprimés sur le premier semestre, auxquels s'ajoutent, entre autres, au deuxième semestre, la suppression de 62 emplois du projet d'« optimisation des fonctions centrales » (73 postes supprimés, 11 créés).

L'effectif de Fret SNCF était de 5 119 salarié.e.s en juillet 2024. Il sera en décembre 2024 de 4 894 salarié.e.s qui seront réparti.e.s dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans les nouvelles sociétés comme suit :

- New-EF : 4 341 ;
- New-M : 507 ;
- RLE : 8 ;
- Autres : 38.

Une urgence : le maintien de tous les postes !

La direction de Fret SNCF a convoqué, le 3 septembre 2024, une table-ronde nationale sur la première ébauche de cadre social projeté pour les deux filiales qu'elle entend créer le 1<sup>er</sup> janvier dans le cadre de son plan de discontinuité.

Force est de constater que la direction a calqué son projet de texte sur celui proposé pour les filiales Voyageurs qui n'a pas recueilli un nombre suffisant

de signatures pour être valide.

L'accord proposé est un accord de « transition » pour une durée de trois ans ce qui exclut de fait les nouveaux.lles embauché.e.s par les filiales, et ne garantit pas, notamment, l'intégration du dernier accord sur les cessations anticipées (CAA).

Enfin dans son audience devant la commission du développement durable du 2 octobre à l'Assemblée Nationale, Jean-Pierre Farandou annonce que les 23 flux qui doivent être cédés à la concurrence n'ont à ce jour aucun « repreneurs »... Une bonne nouvelle pour GEODIS ?

Nous invitons les collègues à se réunir, à échanger, élaborer leurs revendications et à s'organiser.

Pour le maintien de tous les postes, pour le maintien de Fret SNCF et l'annulation immédiate du plan de discontinuité !

Prenez contact avec la CGT ! Rejoignez la CGT !

### Contacts :

Olivier :  
06-23-37-63-39

Caroline :  
06-52-20-48-87

Damien :  
06-35-27-36-47

Georges :  
06-37-96-65-71

Martin :  
06-23-01-94-12

Courriel :  
cgtchem.cnp@gmail.com

## Complémentaires santé La direction veut imposer une assurance santé en lieu et place du choix de chaque agent à avoir une mutuelle.

Tout le monde en parle mais personne ne sait rien...

Tout serait déjà prêt pour mettre en place l'assurance santé obligatoire pour les cheminots statutaires à compter du deuxième trimestre 2025.

Et à ce jour, nombreux.ses sont les cheminot.e.s qui se posent des questions sur les aspects concrets de cette « nouveauté » : date effective de mise en œuvre, tarif de la cotisation, obligation ou seulement mise à disposition d'une complémentaire de groupe, cotisation familiale obligatoire. Est-ce seulement une complémentaire santé ou la prévoyance est-elle également prévue ? Quels sont les niveaux d'indemnisation et de pensions dans le cadre de la prévoyance ?

Rappelons que les contractuel.lles ont déjà eu affaire à la mise en place de la complémentaire santé obligatoire et que de nombreux problèmes ont été soulevés :

- obligation d'une cotisation famille et du rattachement de toute la famille sauf si le.a

conjoint.e a déjà une complémentaire santé obligatoire ;

- impossibilité de choisir sa mutuelle et le niveau de garanties selon les différentes pathologies (dentaire, optique, etc.) ;

- rattachement de la complémentaire santé à l'entreprise et suppression de la complémentaire santé au bout de six mois en cas de départ de l'entreprise.

Par ailleurs, nous le savons, la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire pour les cheminot.e.s statutaires entraînera la disparition des mutuelles cheminots et la suppression de la solidarité intergénérationnelle avec l'explosion des cotisations pour les cheminot.e.s retraité.e.s.

Cela entraînera la suppression partielle ou totale à court ou moyen terme des droits spécifiques pour les cheminot.e.s au statut et des prestations spécifiques du régime spécial.

Cela accentuera gravement le repli de la médecine de soin généraliste, la fermeture des

cabinets médicaux SNCF, la réduction du nombre de médecins de secteur agréés et de la médecine spécialisée qui font partie intégrante du régime statutaire.

Enfin, rappelons que la participation de l'employeur (65% de la cotisation) sera prise en compte dans le revenu imposable des cheminot.e.s alors que la direction SNCF sera exonérée de cotisations sociales et bénéficiera d'abattements fiscaux.

Considérée comme un complément de salaire, nul ne peut douter que cette part employeur sera également utilisée par la direction SNCF comme argument pour justifier l'absence de réelles augmentations générales des salaires lors des prochaines négociations annuelles.

Non à l'assurance santé obligatoire ! Oui au libre choix des agents de prendre ou non une mutuelle, avec une prise en charge du coût par la direction !

### Heures d'Information Syndicale :

•Directions techniques  
**Mardi 12 novembre,**  
10h30-11h30  
-St Ouen labo, salle CEM

-St Denis Eurostade,  
salle Espagne

•FRET  
**Mardi 12 novembre,**  
14h-15h  
St Ouen direction fret,  
salle Budapest (au 4<sup>ème</sup> étage)

•Directions techniques  
**Mercredi 13 novembre,**  
10h30-11h30  
St Denis Rimbaud, salle  
00.UNIV 1

